

tenue sous la présidence de Monsieur Bouchardon, assisté(e)
de Monsieur Terras et Monsieur Louvel, Conseillers
En présence de Monsieur Blanchard, Rapporteur public
Madame Lecompte, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2302912	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire demandent d'annuler les délibérations du 4 avril 2023 prises lors de la séance à huis clos du conseil communautaire de Loudéac Communauté Bretagne

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame Monsieur	
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUDEAC COMMUNAUTE - BRETAGNE CENTRE	SOCIETE D'AVOCATS GUILLOTIN LE BASTARD

02)	DOSSIER N° 2305260	RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Demande d'annuler l'arrêté du 26 juillet 2023 du préfet des Côtes-d'Armor relatif au danger imminent pour la santé ou la sécurité physique des personnes concernant le logement aménagé dans l'immeuble sis, * Rue Paul Verlaine à Langueux, Parcelle cadastrale A N° 63

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS GUILLOTIN LE BASTARD
Défendeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS GUILLOTIN LE BASTARD
Observateur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR COMMUNE DE LANGUEUX	

10 heures 00

03) DOSSIER N° 2304669 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras

Titre de l'affaire Demandent d'annuler la décision par laquelle le maire de la commune de Quimper a tacitement accordé un permis de construire n° PC0292322100135 en vue de la réalisation de 6 collectifs comprenant un total de 144 logements sur un terrain situé * rue Gustave Flaubert

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION FLAUBERT ROUSSEAU Monsieur et/ou Madame Monsieur et/ou Madame Madame Monsieur	SELARL ARES (Cour) SELARL ARES (Cour) SELARL ARES (Cour) SELARL ARES (Cour) SELARL ARES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE QUIMPER SOCIETE BRETAGNE OUEST ACCESION	SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES

04) DOSSIER N° 2205547 RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel

Titre de l'affaire Demande d'annuler le certificat d'urbanisme n° CU0292012200007 du 6 mai 2022 par lequel la maire de la commune de Ploumoguer a certifié que le terrain, cadastré section YA n° 25 et 133 et YB n° 162, situé lieudit * ne pouvait pas être utilisé pour la restauration et la transformation du moulin en logement

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCI H&C	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP
Défendeur	COMMUNE DE PLOUMOGUER	SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES

10 heures 00

05) DOSSIER N° 2300798

RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel

Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision du 9 février 2023 du préfet du Finistère refusant de faire droit à sa demande indemnitaire afin de compenser le préjudice financier supporté du fait du retard de l'administration à accorder le concours de la force publique pour expulser la personne occupant le logement dont il est propriétaire

Nom des parties

Demandeur Monsieur

Défendeur PREFECTURE DU FINISTERE

Représentants des parties

Arrêté le 02/12/2025

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Bouchardon, assisté(e)
de Monsieur Terras et Monsieur Louvel, Conseillers
En présence de Monsieur Blanchard, Rapporteur public
Madame Lecompte, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2304095	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Demandent d'annuler la décision du 2 juin 2023 par laquelle le président de Quimperlé Communauté a refusé de procéder au reclassement des espaces bâties de leur parcelle, cadastrée section YO n° 116 et située sur le territoire de la commune de Riec-sur-Bélon, en zone NI et non pas Nr

Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
Monsieur et/ou Madame		Maître LABONNELIE Antoine (Cour)
Défendeur	QUIMPERLE COMMUNAUTE	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP

02)	DOSSIER N° 2303414	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Demande d'annuler l'arrêté n° PC0292172200034 du 25 octobre 2022 par lequel le maire de la commune de Pont-Aven a accordé un permis de construire une maison individuelle et une piscine sur un terrain situé rue de Saint Guénolé

Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
Monsieur		Maître VALLANTIN Bertrand
Défendeur	COMMUNE DE PONT-AVEN	Maître BOISSET Philippe (Cour)

SARL IPE

SOCIETE D'AVOCATS CLL AVOCATS

11 heures 00

03) DOSSIER N° 2306538

RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel

Titre de l'affaire Demandent d'annuler l'arrêté n° DP0292162300040 du 7 juin 2023 par lequel le maire de la commune de Pluguffan ne s'est pas opposé à la déclaration préalable présentée pour l'installation d'une antenne radiotéléphonique sur un terrain situé route de la chapelle

Nom des parties

Demandeur Monsieur et Madame

Défendeur COMMUNE DE PLUGUFFAN

SOCIETE FREE MOBILE

Représentants des parties

Maître LE CORNEC Erwan

SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

SOCIETE D'AVOCATS PAMLAW (Cour)

04) DOSSIER N° 2305268

RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras

Titre de l'affaire Demande d'annuler l'arrêté n° PC291502300004 du 23 mars 2023 par lequel le maire de la commune de Moëllan-sur-Mer a refusé d'accorder un permis de construire une maison d'habitation sur un terrain situé allée des Chaumières

Nom des parties

Demandeur Monsieur

Défendeur COMMUNE DE MOELAN-SUR-MER

Représentants des parties

SOCIETE D'AVOCATS DEBUYSER PLOUX

SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

Arrêté le 02/12/2025

Le président du tribunal